

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01098 Numéro SIREN : 527 972 160 Nom ou dénomination : A2PR INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2019 sous le numéro de dépôt 497

BILAN - ACTIF

A2PR INGENIERIE
Du 01/04/2017 au 31/03/2018

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/03/18		% de l'actif	Valeurs au 31/03/17	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles			1		
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	6 970	2 112			
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles			7		2
Terrains					
Constructions	16 394	14 832		4 571	
Installations tech., matériel & outillages	21 497	106			
Autres immobilisations corporelles	22 435	17 583		2 270	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)			1		1
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 750			2 750	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	73 046	34 632	9	9 591	2
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances			30		51
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	87 442			197 967	
Autres créances (3)	37 227			20 507	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	246 966		59	193 642	45
Charges constatées d'avance (3)	8 322		2	6 745	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	379 958		91	418 860	98
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	453 004	34 632	100	428 451	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

CERTIFIÉ CONFORME

CHURCH CONTROVERSY

BILAN - PASSIF

A2PR INGENIERIE
Du 01/04/2017 au 31/03/2018

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/03/18	% du passif	Valeurs au 31/03/17	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 2 500)	2 500	1	2 500	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		45		36
Réserve légale	250		250	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	189 207		153 764	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	16 337	4	55 442	13
SITUATION NETTE	208 293	50	211 957	49
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	208 293	50	211 957	49
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	39 481	9	15 215	4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	94 002	22	94 706	22
Dettes fiscales et sociales	74 580	18	106 573	25
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	2 016			
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	210 079	50	216 494	51
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	418 372	100	428 451	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

210 079

216 494

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

A2PR INGENIERIE
Du 01/04/2017 au 31/03/2018

En Euro

	Du 01/04/17 Au 31/03/18	% CA	Du 01/04/16 Au 31/03/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	386 700	100	436 206	100	-49 506	-11
Montant net du chiffre d'affaires	386 700	100	436 206	100	-49 506	-11
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	4 667	1	1 583		3 084	195
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 387	1	470		1 917	407
Autres produits	17 203	4	19 405	4	-2 202	-11
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	410 957	106	457 665	105	-46 707	-10
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	159 769	41	147 189	34	12 580	9
Impôts, taxes et versements assimilés	5 132	1	3 003	1	2 129	71
Salaires et traitements	167 405	43	163 691	38	3 715	2
Charges sociales	52 722	14	62 227	14	-9 506	-15
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	5 358	1	7 492	2	-2 134	-28
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.			1 917		-1 917	-100
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	1 044				1 044	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	391 430	101	385 518	88	5 912	2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	19 527	5	72 147	17	-52 620	-73
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

A2PR INGENIERIE
Du 01/04/2017 au 31/03/2018

En Euro

	Du 01/04/17 Au 31/03/18	% CA	Du 01/04/16 Au 31/03/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	403		237		167	70
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	403		237		167	70
RÉSULTAT FINANCIER	-403		-237		-167	-70
RÉSULTAT COURANT avant impôts	19 124	5	71 910	16	-52 786	-73
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	5 324	1	100		5 224	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 324	1	100		5 224	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	35				35	
Sur opérations en capital	5 574	1			5 574	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			16		-16	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 609	1	16		5 593	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-285		84		-369	-441
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	2 502	1	16 552	4	-14 050	-85
TOTAL DES PRODUITS	416 281	108	457 765	105	-41 483	-9
TOTAL DES CHARGES	399 945	103	402 323	92	-2 378	-1
Bénéfice ou Perte	16 337	4	55 442	13	-39 105	-71

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

A2PR Ingénierie
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros
Siège social : 1 place des tilleuls, 21500 FAIN LES MONTBARD
527 972 160 RCS DIJON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 SEPTEMBRE 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 16 336,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 336,76 euros
Au compte « autres réserves », qui s'élèverait, après affectation à	205 543,32 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	205 543,32 euros
 A titre de dividendes	 20 000,00 euros
Soit 80 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, il existe deux options possibles pour l'imposition des revenus distribués qui sont :

→ soit soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

→ soit soumis à une imposition au barème progressif qui doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 susceptibles d'être éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000,00 euros, dans le cas de l'option pour une imposition du dividende au barème progressif.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2015 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2016 : 25 000 €, soit 100 € par action
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2017 : 20 000 euros, soit 80 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

Certifié conforme
Le Président

